

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|
| ☒ | Communauté française | ☐ | Libre confessionnel |
| ☐ | Provincial et communal | ☐ | Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :
Didier LETURC, Directeur général adjoint
Président du Conseil de Coordination

Date et signature :.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

DECOUVERTE DU COMPORTEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

CODE DE L'U.F. 16 34 01 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- ☒ Enseignement secondaire de : ☒ transition ☐ qualification
 du degré : ☐ inférieur ☒ supérieur

☐ Enseignement supérieur de type court☐ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐
Maritime	☐	Maritime	☐

Date de l'accord du Conseil
supérieur :

Signature du Président du
Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : X ☐ oui ☐ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 16 34 01 U21 E1	Code du domaine de formation : 101
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Notions de législation	CT	B	4
Découverte du comportement des animaux de compagnie	CT	B	28
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 12 juillet 2012.....

Signature :

-
- (2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ♦ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉS PARTICULIERES :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

pour un usage exclusivement personnel

- ♦ d'identifier, de comprendre les différents comportements du chien et du chat, en vue d'atteindre une vie harmonieuse avec ces derniers à la fois dans le contexte familial et sociétal
- ♦ d'identifier, de comprendre et de prévenir les comportements à risques dans les circonstances susmentionnées.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1.Capacités :

L'étudiant sera capable

En français de:

- ♦ Comprendre un texte écrit en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions y relatives ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Aucune recommandation particulière

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En notions de législation

- ✓ de comprendre la portée de la loi relative au bien-être animal et de ses arrêtés d'application
 - ✓ passeport européen
 - ✓ identification
 - ✓ conditions de maintenance
 - ✓ agrément des éleveurs
- ✓ de comprendre la portée de la loi relative à la santé des animaux et de ses arrêtés d'application
 - ✓ vaccination contre la rage
 - ✓ de comprendre la portée de la loi de 91 relative à la médecine vétérinaire
- ✓ de comprendre la portée des règlements régionaux et communaux relatifs
 - ✓ à la gestion des dépouilles
 - ✓ aux races dites dangereuses
- de comprendre la portée de la législation en matière de responsabilité civile pour les détenteurs d'animaux de compagnie

En découverte du comportement des animaux de compagnie,

- ✓ de comprendre la dimension socioculturelle de l'animal de compagnie
 - ✓ origines du chien et du chat domestiques
 - ✓ la domestication du chien et du chat
 - ✓ contes et légendes relatives au chien et au chat (loup-garou, bête du Gévaudan, sorcellerie, superstition,...)
- ✓ quant à l'acquisition d'un animal de compagnie
 - ✓ de citer les connaissances nécessaires
 - ✓ d'expliquer les critères de choix d'un animal de compagnie
 - ✓ de montrer le danger des « idées reçues » (notion d'agressivité liée à la race, fragilité des chiens de petite taille, robustesse naturelle des chats, vision nocturne et agilité exceptionnelle des chats,...)
 - ✓ d'expliquer les différences de perception entre les animaux et l'homme
 - ✓ de prendre en considération le contexte d'acquisition de l'animal de compagnie (éleveurs, animaleries, refuges,...)
- ✓ quant à l'éthologie du chien
 - ✓ de décrire le développement comportemental (système nerveux, périodes sensibles,...)
 - ✓ de décrire la communication (canaux, étapes, acteurs, communication inter et intraspécifique)
 - ✓ d'expliquer les mécanismes de l'apprentissage :
 - habituation, sensibilisation
 - extinction, généralisation
 - conditionnement opérant
 - contre conditionnement
 - time-out
 - immersion
 - ✓ définir les notions de séquence comportementale et contexte :
 - ✓ d'expliquer le modèle hiérarchique
 - ✓ d'expliquer l'éthogramme du chien
 - ✓ de décrire et dépister précocement les principaux troubles du comportement
 - l'agressivité
 - l'anxiété et l'anxiété de séparation

DÉCOUVERTE DU COMPORTEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Document 8bis

- les phobies
- l'hypersensibilité et l'hyperactivité
- la sociopathie
- la dépression
- les tics et les tocs

✓ quant à l'éthologie du chat

- ✓ de décrire le développement comportemental (étapes du développement, influences du milieu,...)
- ✓ de décrire la communication (les sens, émission de signaux, organisation sociale,..)
- ✓ d'expliquer l'éthogramme du chat
 - les différents types de comportements
 - l'origine des comportements
 - socialisation

de décrire les comportements alimentaire, dyspique, prédation, élimination, toilettage, locomotion,

sommeil

✓ de décrire et dépister précocement les principaux troubles du comportement

- troubles du comportement social
- troubles émotionnels
- troubles du comportement reproducteur
- troubles du comportement alimentaire
- troubles du comportement du jeune chat
- troubles du comportement du chat âgé

d'appréhender les thérapies comportementales et l'importance du respect des consignes thérapeutiques

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans un contexte strictement personnel,

En notions de législation,

De citer les obligations légales liées à la détention d'un chien ou d'un chat ;

En découverte du comportement des animaux de compagnie,

- ✓ De citer et d'expliquer les éléments composant l'éthogramme du chien et du chat
- ✓ De prévenir les principaux troubles du comportement,

Face à des situations problèmes:

- de les identifier ;
- de trouver et d'expliquer la ou les solution(s) éducationnelle(s) pertinente(s);

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision, d'exhaustivité et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence
- l'adéquation dans l'utilisation des termes techniques.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans en éthologie.